

Gouvernement du Québec

Décret 1753-2024, 11 décembre 2024

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre de la Famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre de la Famille à madame Martine Biron, membre du Conseil exécutif, du 15 au 22 décembre 2024.

La secrétaire générale associée et greffière adjointe du Secrétariat du Conseil exécutif,
JOSÉE DE BELLEFEUILLE

84668

